

# Le petit Cambonnais

## Edito

Nous avons tous suivi, avec plus ou moins d'agacement ou de compréhension, proportionnels au nombre de fois où nous nous sommes retrouvés agglutinés dans les bouchons d'Albi, la saga des travaux de la ville et leur inévitable contrepartie : les problèmes de circulation. Eh bien, c'est à notre tour maintenant !

Partout les gros chantiers entraînent des travaux préparatoires - et la construction de notre école n'y fait pas exception. Il faut commencer par enterrer la ligne haute tension qui traverse la parcelle ; le Syndicat d'Electrification du Tarn et ERDF en profitent pour l'enterrer du haut de la côte de Lanel jusqu'en bas de la côte des écoliers. C'est un énorme chantier qui aura aussi un bénéfice esthétique notable : tous les poteaux électriques vont disparaître. C'est l'occasion également de changer l'armoire électrique du centre bourg qui a besoin d'être renforcée et d'enfouir les gaines de la future fibre optique.

Les travaux vont être conséquents et la circulation sera difficile jusqu'à la fin de l'année. Vous trouverez en page intérieure le plan et le calendrier des travaux. Nous faisons appel à votre patience, qui sera mise à rude épreuve pendant un long moment.

Car suivra rapidement l'aménagement du carrefour au lieu-dit « Camp Blanc » sur la route du Lézert. Ce carrefour est un point noir important dans la commune et les accidents s'y succèdent dont deux cet été. Les riverains sont exaspérés d'autant qu'à plusieurs reprises les voitures sont venues s'encaster dans leur portail. Dès 2008, nous avons demandé au Conseil Général (la route du Lézert est une départementale) de trouver un aménagement. La réponse a été de rendre la côte de l'école en sens unique. En 2009, le cabinet Seba Sud-ouest a chiffré un rond-point qui nous a paru beaucoup trop cher. Enfin cette année, le bureau d'études génie urbain de l'agglomération a finalement trouvé un aménagement qui nous convient.

C'est ainsi que nous demandons votre compréhension pour les difficultés que vous allez rencontrer dans les prochains mois. Espérons que la formule de Lao-Tseu vous sera profitable : « Etre conscient de la difficulté permet de l'éviter. » Sarah Laurens

### Journal municipal

Octobre 2012

N° 19

**Conseils municipaux** 2

**Extension cimetière** 3

**Eclairage public** 3

**Travaux publics** 4

**Cam C Bon** 5

**Journée du Patrimoine** 5

**Vie à Cambon** 6





## Séance du 20 juillet 2012

### ➤ Extension cimetière

Après ouverture des plis qui a suivi l'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement du cimetière, les membres de la commission ont étudié les 5 propositions reçues, énumérées ci-dessous (en TTC):

SARL Jérôme Massol: 105 594.84 €  
SCREG Sud Ouest : 149 437.27 €  
Eiffage TP : 154 719.16 €  
Maillet TP : 106 829.11 €  
CAP TP : 82 416.36 €

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est CAP TP.

### ➤ Ecritures budgétaires

Il a été voté au BP 2012 une enveloppe de 50 000 € pour l'opération d'investissement « agrandissement du cimetière ». Au vu des propositions, il s'avère qu'il est nécessaire d'alimenter le programme.

Par conséquent, une décision modificative sur les écritures budgétaires doit être effectuée.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de passer les écritures relatives au programme « extension du cimetière ».

### ➤ Financement école

Pour tenir compte de l'avancement du projet, la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le plan de financement doivent être actualisés. Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification du financement du projet du nouveau groupe scolaire ainsi que les demandes de subvention.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Financement D.E.T.R	
Montant éligible de l'opération	3 135 930,64 €
Montant DETR demandé	1 097 575,00 €
soit	35 %
Autres financements	
Subventions :	
Conseil Général	1 097 575,00 €
Autofinancement	940 780,64 €

## Séance du 24 Septembre 2012

### ➤ Le CAM C BON

Depuis le 18 septembre Vladislav Boiko est le nouveau gérant de la brasserie. Le bail entre la commune et le nouvel exploitant a été signé pour 9 ans. Le loyer est fixé à 775,39 €.

### ➤ Tarif cantine

Le prix des repas ne couvrant pas les dépenses engagées, le prix du repas enfant qui est actuellement de 2,95 € va passer à 3,10 € (soit une augmentation de 5%) au 01/01/2013. Un groupe de travail sera créé pour envisager la mise en place d'une grille de tarifs différenciés selon plusieurs critères (quotient familial, nombre d'enfants par famille,...).

### ➤ Personnel communal

La rentrée de septembre connaît des remaniements de personnels suite au départ à la retraite de Suzy Studnicki. Elisabeth Barrau la remplace en tant qu'ATSEM. En outre l'emploi du temps de certains agents a été réorganisé. Augmentation des temps de travail de Véronique Henry et Gisèle Crepin.

### ➤ SDET

Profitant de l'enfouissement des lignes électriques par le SDET sur le territoire de La Combe (2<sup>ème</sup> partie du Lotissement le clos de Bel air), le SDET dissimulera également le réseau de télécommunication pour un coût estimé de 6 000 € TTC à la charge de la commune.

Des travaux identiques de dissimulation de lignes sont prévus à partir du 24/09 au centre du village. L'estimation est de 2 250 € TTC.

### ➤ Mise à disposition de locaux

**Salle de motricité** : une convention va être signée entre la commune, l'école et l'association Danso Cambon pour les cours de danse enfants.

**Locaux du stade** : signature d'une convention entre l'association Louscapdurs et la mairie.

### ➤ Route D111

Le conseil municipal décide d'intégrer une portion de la route du Lezert en « agglomération » pour procéder à des aménagements de voirie entre la rue C.Monet et la sortie du carrefour « Camp Blanc ».

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 les:

24 octobre  
21 novembre

# EXTENSION CIMETIERE

Les travaux d'extension du cimetière ont commencé début septembre ; le chantier doit durer un peu plus d'un mois, et les plantations se feront en fin d'automne.

La superficie du nouveau cimetière est de 2 660 m pour 128 tombes. L'implantation des caveaux ne sera faite que pour la moitié du cimetière, l'autre moitié sera engazonnée. Chaque rangée de tombes sera terminée par l'implantation de cyprès et de buis. La clôture du cimetière côté chemin de Rayssaguel sera un mur en blocs crépi fin, les deux autres côtés auront une clôture en grillage accompagnée d'une haie vive. Les plantations seront effectuées par l'entreprise Vigné au mois de novembre.

L'extension du cimetière permet la création d'un Jardin du Souvenir, qui jouera également le rôle de bassin de rétention. Cet espace sera arboré, et nous y créons une « fontaine de dispersion », dans laquelle pourront être versées les cendres d'incinération.



En effet, la loi encadre depuis 2008 la dispersion des cendres : dans la mer (au-delà des 100 premiers mètres), dans les airs et en pleine nature à condition que ce ne soit ni une voie publique (les cours d'eau en font partie), ni une propriété privée : impossible de le faire dans son jardin. Le lieu doit en effet être public pour que les personnes le désirant puissent se recueillir sur le terrain où les cendres furent éparpillées.

Pour pouvoir ouvrir l'ancien cimetière sur le nouveau, il faut déplacer la tombe de Louis-François Mary, maire de Cambon de 1864-1893. Nous avons eu la chance de retrouver les descendants qui ont accordé, avec beaucoup de grâce, ce droit à la commune.

Le mur sera donc ouvert et des marches créées pour descendre dans la nouvelle partie

Enfin, le nouveau cimetière possédera un parking de 19 places.



# ECLAIRAGE PUBLIC

## Faut-il éteindre l'éclairage public la nuit ?

Le quotidien Les Echos a publié le 6 juin 2012 un article intitulé : « Economies d'énergie : les communes s'éteignent la nuit ».

Le journaliste fait le point sur une tendance lourde qui émerge en France dans les communes : éteindre complètement l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin. Objectif : réduire leur facture d'électricité, mais aussi lutter contre la pollution lumineuse.

Ce débat nous paraissant intéressant, nous avons interrogé le SDET et les autres communes de l'agglomération. En réalité, l'extinction des points lumineux n'est pas si facile que ça, puisqu'il faut mettre des horloges sur les différents réseaux alimentant les points lumineux. Cela représente un coût non négligeable. Cambon s'est engagé depuis 2008 dans une lutte pour réduire la facture d'électricité, en supprimant peu à peu les lampes boules qui éclairent plus le ciel que le sol,

en remplaçant graduellement les ampoules au mercure par des ampoules au sodium et en baissant la puissance de 100 W à 70 W.

Mais il reste le sujet de la pollution lumineuse nocturne. Est-ce que les habitants de notre commune sont prêts à voir s'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures ? Nous avons mis en ligne dans la catégorie « tribune » l'article du journal évoqué ci-dessus : n'hésitez pas à laisser votre avis sur le site.

<http://www.cambondalbi.reseaudescommunes.fr/fr/reponses/1/3781/faut-il-eteindre-eclairage-public-la>





Cam C Bon, c'est Vlad !

Le bar-restaurant de la commune a été racheté le lundi 17 septembre par Vladislav Boiko.

« Vlad », 26 ans, d'origine russe, est arrivé en France en 1999. Son beau-père est agriculteur à Lédergues, et possède un élevage de bovins à viande. C'est pourquoi Vlad a fait des études au Lycée agricole de Fonlabour. Il a voulu ensuite apprendre l'anglais : il est parti un an en Grande-Bretagne travailler à Leeds. Puis il a visité le monde : il a travaillé aux Etats-Unis, puis un an et demi en Australie. Vlad vous racontera comment il a travaillé 80 H par semaine, en cumulant plusieurs emplois ; mais il est fier de son expérience dans une ferme australienne qui avait 1 million d'hectares et 15 000 bovins ! Il a d'ailleurs affiché quelques photos de cette expérience au restaurant.

Ayant amassé un petit pécule, il est revenu en France et a investi aujourd'hui dans l'achat du fonds de commerce de Cambon. Son idée : de la ferme à l'assiette. La viande servie à Cam C Bon est la viande de la ferme de la Malatterie à Lédergues.

Viande de la ferme, frites maison, légumes ; la recette d'une **restauration de qualité, pour un prix tout à fait modique** : le menu du jour est à 12.50 €, vin, café compris... et le sourire et l'enthousiasme en plus !

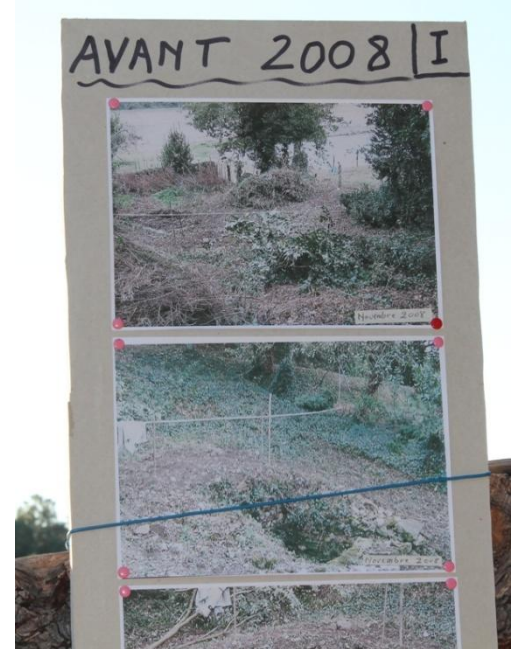
Le restaurant sera ouvert tous les midis, ainsi que le jeudi, vendredi et samedi soir. Mais le bar sera ouvert tout le temps car le challenge de notre jeune homme est de faire revivre cet espace convivial. En plus, c'est un vrai sportif, il a déjà rejoint le Club de Foot à 7 de Cambon. Nous lui souhaitons beaucoup de succès, sa joie de vivre est à la hauteur de ses ambitions !



## JOURNEE DU PATRIMOINE

La municipalité a souhaité saluer le travail effectué sur la commune pour restaurer la fontaine de la Lauzié. Les quatre mousquetaires : Yves Lasserre, Michel Lasserre, Francis Bousquet et Laurent Alberici ont travaillé pendant 3 ans pour remettre en état cette fontaine.

En 2008, il n'y avait rien, des broussailles et juste le souvenir d'Yves Lasserre d'une fontaine de laquelle jaillissait autrefois une eau pure et limpide. Alors, à quatre, avec beaucoup de temps, de courage et d'obstination, ils ont dégagé la source, reconstruit la fontaine et retrouvé le lavoir d'autrefois. Un bel exemple de respect du patrimoine !



## Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Depuis le 1er janvier 2012, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et le grenelle de l'environnement, l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent des biodéchets à en assurer la valorisation, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Nos amis jardiniers sont donc invités à composter, pailler ou à apporter leurs déchets verts à la déchetterie ; chaque citoyen est responsable quant aux méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardins.

## 11 novembre

Le vendredi 9 novembre à 18h30 aura lieu le dépôt de la gerbe de notre commune au Monument Aux Morts.

Nous tenons à saluer tous les combattants morts au champ d'honneur et nous espérons que vous viendrez nombreux afin d'honorer leur mémoire.



## Fête des aînés

La fête de fin d'année pour les aînés de Cambon aura lieu le Samedi **15 Décembre 2012** à la Salle Polyvalente à partir de 14h30.

Le programme et son déroulement seront détaillés ultérieurement.

## Journée d'appel de préparation à la défense

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire à 16 ans et doit être effectué à la mairie le mois de l'anniversaire. Il est à noter que l'attestation de recensement et le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire soumis au contrôle de l'autorité publique.

## Défibrillateur

Des séances de remise à niveau concernant la défibrillation semi-automatique (DSA) seront dispensées par le Dr Omar Moussa, pour tous ceux qui ont suivi les cours il y a 14 mois.

Ces séances auront lieu courant novembre en semaine après 18h30 : (prévoir 45 à 60 minutes).

Inscriptions auprès du secrétariat de mairie : 05 63 53 00 00.



## Inscription listes électorales

Vous venez de vous installer sur la commune de Cambon ?

Les inscriptions sur les listes électorales seront prises jusqu'au 31/12/2012. Si vous devez vous inscrire, ou si vous souhaitez modifier votre inscription, prenez d'ores et déjà contact avec le secrétariat de mairie.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



### **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Octobre 2012 – Tirage : 820 exemplaires

